



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 040-214001554-20251015-251015H1707H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : dimanche 12 octobre 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Cédric CHATON a donné pouvoir à Pierre SANCHEZ; Carine DUPUY a donné pouvoir à Thierry GALLEA; Jean-Luc LAHOUE a donné pouvoir à Véronique MORA; Marine FOURGS a donné pouvoir à Isabelle DARRICAU; Marc VERNIER a donné pouvoir à Marie DURAN

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 10

Pouvoirs 5

Votants 15

N° DEL20251015-017

**DEMANDE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE LANDES NATURE
POUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE DES STADES**

Vu le code général des collectivités territoriales

M le Maire présente le projet de renouvellement des éclairages des stades.

En vue de la finalisation de ce programme, la Commune de Linxe souhaite solliciter une aide financière de la Communauté des Communes Côte Landes Nature au titre du fonds de concours.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention se décompose comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Montant	Taux
Fonds propres de la Commune	36 458.00€	67.04%
Sous-total autofinancement	36 458.00€	67.04%
Fonds de concours CC CLN	17 925.00€	32.96%
Le montant maximum du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée par la commune de communes, hors subventions,		
Sous-Total subventions publiques *	17 925.00€	32.96%
Total H.T.	54 383.00€	100.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

ARTICLE 1 -



- **ADOPTER** l'opération de renouvellement des éclairages des stades et les modalités de son financement

ARTICLE 2 -

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;

ARTICLE 3 -

- **S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 17 octobre 25

la secrétaire de séance



Isabelle DARRICAU

Thierry GALLEA